

Compte-rendu

bureau de la CLE du 5 juillet 2024

Membres du bureau

Daniel FRECHET	CD42
Chantal BROSSE	CD42
Sylvain DARDOUILLIER	EPLoire / excusé
Stéphanie FAYARD	Loire Forez agglomération
Véronique CHAVEROT	C.C. Forez Est / excusée
Julien LUYA	Saint-Etienne Métropole / excusé
Lucien GUILLOT	SIE Bombarde / excusé
Bernard SOUTRENON	SCoT Sud-Loire
Philippe BONNIER	SIMACOISE
Sylvain LECUNA	EDF
Didier LAURIAC	CCI Lyon Métropole
Nicolas CHARRETIER	CA 42
Tristan RICHARD	Groupement des carriers ligériens
Aymeric DUPONT	AELB
Gauthier LLEXA	DDT42 / MISEN 42
Dorothee JEHAES	DREAL AURA / excusée

Services associés présents

Didier LAURIAC	CCI Lyon Métropole
François DELORME	Saint-Etienne Métropole
Vincent GARNIER	FDAPPMA 42
Maryline THOLLOT	SIMACOISE
Paul BERTHET	Loire Forez Agglomération
Jean de BOUARD	CD42 SEPA
Amélie POTIGNON	CD42 Environnement
Julie FAURE-LAURENT	CD42 Environnement
Gonzague de MONTMAGNER	EPLoire / CD42 Environnement
Julie FARGIER	CD42 Environnement / excusée

Le Bureau de la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes s'est réuni le 5 juillet 2024 en présentiel et distantiel, sous la présidence de Daniel FRECHET.

Ordre du jour

- Avancement de l'étude HMUC
- Concertation PTGE
- Actualités diverses

Etude HMUC

Gonzague de MONTMAGNER rappelle les grandes étapes à venir en phase 2 « diagnostic » et 3 « propositions d'indicateurs et de perspectives de gestion ». L'étude HMUC répond à un objectif d'acquisition de connaissances et constitue un outil d'aide à la décision pour le PTGE. Concernant les scénarios exploratoires d'évolution des usages, il est proposé de tester en phase « diagnostic » uniquement les demandes agricoles clairement identifiées. D'autres hypothèses d'évolutions des usages, AEP et industrie notamment, seront traitées en phase 3.

***Daniel FRECHET** rappelle qu'il faut prendre le temps de partager au mieux l'étude et qu'il est important de bien en séquencer les étapes. Propose au bureau de retenir cette option.*

***Vincent GARNIER** s'interroge sur le périmètre de ces scénarios exploratoires. S'agit-il de l'ensemble des unités de gestion (UG) et si oui, est-il réellement pertinent de les tester sur l'ensemble du territoire quand un manque de ressource sera déjà identifié par le diagnostic sur certaines UG ?*

***Gonzague de MONTMAGNER** l'outil de simulation WEAP permet à la fois de tester des scénarios sur l'ensemble du territoire et unités de gestion par unité de gestion (et d'en apprécier les effets sur l'ensemble du territoire par la prise en compte des interconnexions entre UG). Par ailleurs, attendre la phase 3 de l'étude pour tester des scénarios prospectifs sur l'évolution des usages permettra en effet d'opérer des choix plus pertinents et localisés, une fois les volumes potentiellement mobilisables¹ connus sur les UG.*

¹ Les volumes potentiellement mobilisables résultent de la confrontation entre les demandes des usages et la ressource disponible, tenant compte des besoins des milieux.

Stéphanie FAYARD en lien avec les derniers échanges en COTECH, s'accorde également sur l'option proposée. L'étude HMUC est d'abord un diagnostic de territoire auquel LFa a largement contribué (données issues des CTMA, du SDAEP, etc.). Lors du dernier COTECH, des solutions ont été avancées pour le territoire de LFa alors même que nous ne sommes qu'en phase de diagnostic et que celles-ci sont contradictoires avec les demandes formulées en 2022, notamment par l'ARS (sécurisation de l'AEP pour les communes qui s'approvisionnent sur sources).

Aymeric DUPONT précise que les différents tests, notamment par rapport à l'étude prospective agricole, sont bien rattachés aux différentes UG de sorte à en évaluer les incidences sur les équilibres besoins ressource à cette échelle de gestion. Par ailleurs, est-il prévu dans cette option de tester le maintien des prélèvements actuels dans un contexte hydrologique 2050 ? Il serait utile et pédagogique de savoir si le fonctionnement actuel est viable à cet horizon.

Gonzague de MONTMAGNER (précisions post-réunion) dans le modèle d'allocation WEAP, sont déjà renseignés : l'hydrologie actuelle et future, des débits biologiques et les prélèvements actuels. Il est donc d'ores et déjà possible de proposer des résultats pour les 2 scénarios suivant :

- prélèvements actuels confrontés à l'hydrologie actuelle ;
- prélèvements actuels confrontés à l'hydrologie future.

Au regard de la satisfaction des débits minimum biologiques identifiés dans le volet « M », il s'agira par la suite de « jouer » dans les scénarios sur le niveau des prélèvements futurs (niveaux de prélèvement futurs qui auront notamment été préfigurés par les études complémentaires « usages 2050 »).

Nicolas CHARRETIER valide également l'option proposée au regard des derniers échanges en COTECH. Il est nécessaire d'avoir un calendrier clair, avec des scénarios en fin d'étape, une fois toutes les études terminées et avant de se projeter sur le PTGE et l'élaboration de solutions.

Gauthier LLEXA la DDT42 n'identifie pas clairement les conséquences du choix à opérer pour la suite de l'étude et estime qu'un temps de partage supplémentaire est nécessaire. Par ailleurs, concernant le projet rive droite qu'il est prévu de tester dans l'option proposée, les porteurs de projet ont rencontré le Préfet en mai dernier. Le compte-rendu partagé de cette réunion indique clairement que le projet rive droite dans sa configuration actuelle ne peut être validé par les services de l'Etat.

Daniel FRECHET indique qu'il ne disposait pas, ainsi que les services, des conclusions de cette rencontre de mai dernier.

Nicolas CHARRETIER ne souhaite pas s'exprimer en lieu et place des porteurs sur l'avenir d'un projet complexe à bâtir. Note cependant qu'il est positif que ceux-ci soient bien identifiés pour ne pas se sentir écartés des démarches en cours. Par ailleurs, il s'agira d'être vigilant dans les tests pour ne pas doubler les volumes entre l'étude prospective agricole de la Chambre et le projet rive droite. Sur ce territoire de projet, des demandes (irrigation et abreuvement) sont déjà intégrées dans les chiffres de l'étude Chambre.

Julie FAURE-LAURENT précise que le bureau d'études a prévu de tester dans un premier temps les conclusions de l'étude prospective de la Chambre, puis d'ajouter dans un second temps le projet rive droite. Elle rappelle également qu'il ne s'agit que de simulations. A ce stade, l'objectif n'est pas de savoir si le projet rive droite verra le jour, mais bien de faire prendre conscience au territoire des marges de manœuvre dont il dispose en terme de projet consommateur d'eau sur les différentes unités de gestion, dans une logique d'aide à la décision et de visibilité pour les acteurs. Il ne faut donc pas fermer le champ des possibles. Les deux projets agricoles qualifiés de « clairement identifiés » dans l'option proposée sont les deux projets structurants qui nous sont remontés dans le cadre de l'étude HMUC, avec des éléments précis en termes de m³ et de localisation.

Gauthier LLEXA, précise que la DDT42 ne s'oppose pas à l'intégration du projet rive droite dans les hypothèses, mais souligne que le projet dans sa définition actuelle doit être revue. La demande des porteurs de projet d'être intégrés dans les réflexions prospectives du PTGE en tant que projet structurant a été entendue par le Préfet, celui-ci doit donc être pensée dans une démarche plus globale de gestion de l'eau sur le territoire.

Vincent GARNIER remercie *Julie FAURE-LAURENT* pour les précisions apportées. Il s'agit bien de tester des hypothèses avec des éléments d'études, à disposition ou encore à venir, et de n'exclure aucun scénario à ce stade.

Gonzague de MONTMAGNER il s'agit bien d'un report dans le temps d'éléments d'étude HMUC de la phase 2 vers la phase 3. L'idée de tester les projets agricoles dès à présent répond à la disponibilité de la donnée et à la volonté de décharger le BE de cette tâche durant l'été.

Aymeric DUPONT rappelle qu'une visioconférence est prévue le 13 septembre après-midi en présence de **Thierry BURLLOT** pour préciser les attentes du comité de bassin en matière de stratégie de sobriété. La baisse de 10 % des prélèvements ne sera pas uniforme mais bien à répartir entre les territoires et les usages selon leurs spécificités. Pour engager une telle réflexion, l'outil WEAP sera utile en phase 3.

Bernard SOUTRENON pourra-t-on connaître les possibilités de report d'un usage sur un autre dans cette étude ? La question des projections sur 2050 et donc des objectifs d'économie d'eau à atteindre est importante pour les SCoT.

Gonzague de MONTMAGNER les usages actuels de l'eau ont été quantifiés à l'échelle des UG, pour être confrontés à l'hydrologie actuelle et future, tenant compte des besoins des milieux. Cette confrontation permettra d'identifier des volumes potentiellement mobilisables à répartir entre les usages et de premiers leviers d'économies. Pour déterminer les usages futurs, il convient à présent d'émettre certaines hypothèses (démographie, développement économique, etc.). Les études prospectives complémentaires sont là pour en réduire les incertitudes.

Didier LAURIAC le dernier COTECH de l'étude complémentaire CCI (17/06) a notamment validé le fait de travailler sur trois scénarios : réindustrialisation à consommation constante, réindustrialisation avec sobriété et tertiarisation de l'économie avec pour corollaire une réduction de la demande. L'étude est aujourd'hui en phase de collecte et de production de données sur l'état actuel des demandes économiques hors agriculture.

Julie FAURE-LAURENT indique que le prochain COTECH HMUC a été calé le 12 septembre matin.

Daniel FRECHET clôture ce point de la réunion en actant le choix de l'option n°2. D'ici au prochain COTECH HMUC, le BE travaillera ainsi les scénarios suivants (les 2 premiers sont d'ores et déjà intégrés dans l'outil WEAP) :

- prélèvements actuels confrontés à l'hydrologie actuelle ;
- prélèvements actuels confrontés à l'hydrologie future ;
- prélèvements actuels complétés des projets agricoles identifiés confrontés à l'hydrologie future.

Concertation PTGE

Carla MARLIER présente les conclusions de son stage de 6 mois sur le déploiement d'une méthodologie de concertation pour le PTGE, auprès du grand public et des membres du comité de territoire.

Sylvain LECUNA : s'interroge sur la définition de la composition du comité de territoire.

Clara MARLIER : le comité de territoire est l'organe décisionnel du PTGE. Il est composé des membres de la CLE auxquels s'ajoutent une quarantaine de structures identifiées, conformément à l'instruction PTGE, comme ayant un « intérêt » à agir. Ce comité n'a pas encore été mobilisé à ce stade.

Julie-FAURE-LAURENT : l'ensemble des membres ont été informés par courrier de leur inscription dans ce comité. Des échanges mail existent mais les réunions n'ont pas encore débuté.

Tristan RICHARD : il sera important de sensibiliser également le grand public aux enjeux économiques du territoire lors de la phase 1.

Daniel FRECHET : l'un des buts de ce projet de territoire est de sortir du seul cadre des acteurs traditionnels de l'eau, d'élargir les débats à de nouveaux acteurs, pour faciliter l'acceptabilité et la mise en œuvre du PTGE.

Bernard SOUTRENON concernant les éléments de diffusion de l'information, note que les réunions de type Fresque de l'eau, climat, etc. fonctionnent particulièrement bien en termes de remontée d'informations locales, mais qu'elles ne peuvent concerner que de petits groupes. D'autres modes complémentaires de diffusions de l'information sont en effet à prévoir.

Stéphanie FAYARD apprécie ces propositions de concertation mais indique toutefois qu'il ne faut pas oublier que des élections municipales vont se tenir en 2026 avec pour corollaire, une forte sollicitation des élus communaux.

Daniel FRECHET il faudra en effet tenir compte de cette contrainte dans l'organisation, mais il faut également avancer.

Tristan RICHARD est-il prévu de mobiliser les médias locaux ?

Clara MARLIER n'est pas rentrée dans tous les détails à l'occasion de cette présentation, mais oui, les canaux de diffusion doivent être multiples et adaptés aux différentes cibles (presse écrite, réseaux sociaux, etc.).

Julie FAURE-LAURENT rappelle que le PTGE est un projet de territoire qui est co-construit. La mobilisation des membres du comité de territoire et des acteurs locaux est requise pour la réalisation des différentes étapes de concertation présentées, le Département ne pourra porter seul la démarche.

Clara MARLIER : souligne également l'importance de l'approche multi-partenariale et la nécessité de bien répartir les actions d'animation sur l'ensemble du territoire.

Sylvain LECUNA quelles articulations avec la révision du SAGE ?

Gonzague de MONTMAGNER le PTGE constitue la révision du volet gestion quantitative du SAGE. Pour les autres thématiques (milieux, qualité, eaux et urbanisme, gouvernance) de premières réunions de commissions thématiques se sont déjà tenues. Concernant l'horizon temporel, plusieurs étapes préalables seront nécessaires avant la finalisation de la révision du SAGE : disposer du nouvel état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne à la fin 2025, disposer d'un PTGE validé en 2026 et identifier si les SAGE sont encore soumis à enquête publique ou à une simple consultation dématérialisée comme le suggère le décret de modernisation des SAGE présenté à la consultation du public en avril dernier.

Daniel FRECHET remercie **Clara MARLIER** pour l'excellente qualité de ce travail, sa capacité de synthèse et la grande clarté de son exposé. Mobiliser le grand public est indispensable pour partager, sensibiliser et expliquer. Celui-ci a un rôle important à jouer sur le plan quantitatif en tant qu'usager, mais également sur le plan qualitatif, en adoptant de bonnes pratiques (limiter les rejets toxiques dans les avaloires par exemple). Il est également nécessaire de dialoguer avec le grand-public sur les décisions prises, pour en expliciter le pourquoi, les contraintes et enjeux à concilier (écologiques, économiques, énergétiques, touristiques, etc.). L'eau a diverses missions qu'il convient d'expliquer. Plus nous aurons de relais sur le terrain et plus nous serons efficaces sur ces plans-là.

Nicolas CHARRETIER remercie également **Clara MARLIER** pour la clarté de ses interventions tout au long de son travail. La communication est un point

important mais qui demande en retour des investissements humains et financiers conséquents dans un contexte contraint. Il est en effet indispensable d'avoir un bon équilibre territorial. Par conséquent, il est indispensable de prendre en compte et de s'inscrire autant que possible dans ce qui se fait déjà sur le territoire. A titre d'illustration, l'initiative Partag'eau présentée lors du dernier bureau de juin, qui bénéficie d'un soutien de l'AELEB et qui va demander des temps de mobilisation. Il est vraiment nécessaire de bien articuler toutes les démarches sinon personne n'arrivera à tout suivre. Or la présence de chacun est souhaitable, pour bien présenter ses domaines d'activités et de compétences propres, qui sont parfois méconnus du grand public. Attention donc à bien maîtriser cette communication.

Daniel FRECHET *il faut en effet une communication bien structurée et partagée par tous en amont pour éviter de partir chacun dans son coin et brouiller les messages.*

Tristan RICHARD : *il est important que le prestataire externe qui sera retenu pour la concertation du PTGE se rapproche des acteurs du territoire pour bien identifier leurs problématiques et enjeux.*

Daniel FRECHET : *l'objectif de ce prestataire externe est bien de recourir à de véritables professionnels de l'animation et d'éviter que le Département soit juge et partie dans les échanges.*

Aymeric DUPONT *il est essentiel d'assurer ce travail de sensibilisation et communication préalable auprès des élus et du grand public pour renforcer les chances de réussite des actions, par une meilleure compréhension des attentes et des contraintes des différents acteurs en amont de la définition des projets. Dans le cadre du XII^{ème} programme, ce type de travail fera partie des accompagnements possibles. Concernant le forum Partag'eau, il est en effet indispensable de se coordonner. En 2023, l'Agence n'avait pas financé l'initiative, mais au vu de la qualité du travail produit et de l'articulation avec les animateurs de la CLE et du PTGE, il a été acté d'accompagner sur 2024, en conservant la nécessité d'un travail en commun. Pour la suite, il faudra également aller plus loin, par exemple par l'organisation d'une réunion avec l'ensemble des animateurs territoriaux en vue d'identifier les possibilités de déclinaison locale et de mutualisation des actions de communication, d'autant plus que les périmètres de ces contrats sont quasiment ceux des UG. Toutes les forces du territoire doivent être mobilisées sur ce travail.*

Points d'actualité divers

- Actualisation de l'état des lieux du SAGE

Amélie POTIGNON présente les premières données recueillies pour la mise à jour de l'état des lieux du SAGE sur le volet des zones humides (inventaires locaux réalisés depuis 2014, données drainage et compensation de la DDT42).

Sylvain LECUNA que représentent les 2500 ha de zones humides drainées ?

Amélie POTIGNON l'ensemble des surfaces drainées recensées dans la base de données de la DDT42 depuis 1993. Sur ces 2500 ha, seulement 280 ha concernent des zones humides référencées dans l'inventaire départemental en 2014, soit 1,7%.

- Actualisation de l'état des lieux du SDAGE LB

L'actualisation de l'état des lieux (EDL) du SDAGE Loire-Bretagne est un préalable nécessaire à la révision du SAGE. Le calendrier prévisionnel est le suivant : concertation technique locale de décembre 2024 à la fin mars 2025, adoption du nouvel EDL du SDAGE fin 2025.

Aymeric DUPONT ajoute que la CLE sera consultée entre 2024 et 2025 sur les enjeux du prochain SDAGE, soit les 7 enjeux qui vont structurer la nouvelle rédaction du SDAGE : dérèglement climatique, connaissance, gouvernance, milieux aquatiques, quantité, qualité et littoral. En parallèle, un travail sera en effet conduit avec les acteurs techniques locaux sur l'état des lieux du futur SDAGE. Cet EDL comprendra l'état écologique, l'identification des pressions et des risques de non atteinte du bon état écologique pour l'ensemble des masses d'eau. Le futur SDAGE sera adopté début 2028.

Nicolas CHARRETIER la révision du SAGE, qui a été lancée avec différentes commissions, va donc encore prendre du temps. Autant ne pas se précipiter et se concentrer prioritairement sur les travaux du PTGE.

Gonzague de MONTMAGNER c'est effectivement le choix qui a été fait depuis le début de la révision : ne pas sur-mobiliser et bien veiller à ne pas générer de la confusion entre les démarches. Sauf sujets particuliers pouvant

nécessiter des points d'étapes plus réguliers en visioconférence, les réunions en présentiel sont volontairement réduites et espacées. De premières réunions des commissions thématiques se sont déjà tenues (milieux, gouvernance, eau et urbanisme) avec pour objectif de prioriser les axes de travail de chaque commission de sorte à ce que la cellule d'animation soit en capacité de proposer des éléments déjà consolidés à la réunion suivante. L'objectif est bien de faire ce qui peut être fait sans attendre la conclusion de telle ou telle autre démarche et sans sur-solliciter les acteurs et partenaires.

- XII^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le XII^{ème} programme 2025-2030 sera adopté par le conseil d'administration (CA) de l'AELB et le comité de bassin en octobre 2024, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Globalement les montants seront en hausse mais avec des dépenses contraintes (Plan eau, inflation, politique agricole, etc.).

Chantal BROSSE pour mieux situer le montant cible 2030 de 455 M€, est-il possible d'avoir une idée du montant des redevances de l'an passé ?

Aymeric DUPONT à titre indicatif, entre 2019 et 2024 le montant moyen des redevances était de 355 millions par an et d'environ 390 en 2024. L'idée est d'arriver progressivement à atteindre la valeur cible de 455 millions d'euros en 2030.

Daniel FRECHET lors d'une récente rencontre avec la Préfète de bassin, qui est également présidente du CA de l'AELB, celle-ci nous a informé d'une future hausse des redevances. Avec le plafond mordant, l'AELB avait baissé ses redevances il y a quelques années, avec la fin de ce dispositif, celles-ci vont à minima retrouver leur niveau passé, voire être au-dessus.

- Instruction interministérielle du 1^{er} juillet 2024 relative à la mise en œuvre du Plan Eau

Voir le document joint en annexe. A noter notamment que d'ici à 2027, tous les SAGE en révision et les PTGE en élaboration devront intégrer « des trajectoires chiffrées des prélèvements, en phase avec les projections d'évolution des ressources pour leur retour à l'équilibre quantitatif » (cf. mesure n°10 du Plan Eau).

Daniel FRECHET pour les syndicats d'eau potable, la baisse de 5% des consommations observée en 2023 devrait se poursuivre cette année encore.

Une baisse de 10% pourrait donc être atteinte avant 2030 à ce rythme-là. Cela n'est pas sans poser d'important problèmes financiers pour des syndicats dont l'essentiel des charges sont fixes et largement indépendantes des niveaux de consommation. Ce qui est vrai pour les particuliers l'est encore plus pour les industriels, confère l'exemple de Michelin gros consommateur d'eau sur Roanne qui vise une baisse de 80 % de ses consommations avec la mise en place de nouveaux process en circuits fermés. C'est une bonne nouvelle pour la ressource, mais en contrepartie, il est fort probable que les syndicats soient dans l'obligation d'augmenter significativement le prix de l'eau pour absorber la baisse de consommation et continuer de répondre aux enjeux de qualité et de renouvellement des réseaux.

- **Echanges libres**

Nicolas CHARRETIER souhaite revenir sur l'étude de type HMUC qui vient d'être lancée sur le bassin versant de la Coise. D'une part, il est important de ne pas faire de doublon et d'être attentif au bon usage des fonds publics. D'autre part, les travaux conduits à une plus petite échelle ne doivent pas venir remettre en cause la cohérence des études globales, notamment pour l'agriculture, qui raisonne en terme de filières et sur des périmètres plus larges que des sous-unités de gestion. Il faut également rester homogène en termes de rendus et bien se coordonner, d'autant plus si d'autre bassin-versant venaient à se lancer dans des démarches similaires.

Gonzague de MONTMAGNER la cellule d'animation a été associée à la construction du cahier des charges de cette étude afin d'identifier les meilleures synergies possibles avec l'étude HMUC. L'étude Coise vient d'être lancée et pourra donc bénéficier des éléments de l'état des lieux et du diagnostic HMUC, non dans un objectif contradictoire, mais bien de précision à une échelle plus fine, sur des éléments tels que les prélèvements, forages, les plans d'eau. Dans tous les cas, les propositions qui émaneront de cette étude devront être présentées et validées en CLE.

Aymeric DUPONT pour l'Agence, en bonne coordination, il s'agit en effet d'aller plus loin, en s'appuyant sur tout ce qui a déjà été fait dans le cadre de l'étude HMUC et ainsi mutualiser les moyens.

Julie Faure Laurent précise que les différents bureaux d'études sont déjà en lien ainsi que les techniciens. La finalité de l'étude Coise est effectivement de

travailler à plus petite échelle sur un programme d'actions qui viendra alimenter le PTGE. La problématique de l'échelle de travail pertinente sur le volet agricole a bien été identifiée.

***Nicolas CHARRETIER** un travail et des actions à plus petite échelle risquent en effet de faire perdre la cohérence d'ensemble des orientations issues de l'étude agricole. S'il a été indiqué que l'étude COISE travaillait sur les bases de cette étude, la Chambre se rendra disponible pour un temps d'échange avec le bureau d'études afin de prévenir de possibles erreurs d'interprétation.*

***Daniel FRECHET** : dans tous les cas, il faut veiller à ne pas surmultiplier ces études, pour des raisons de cohérence et de coûts.*

Daniel FRECHET clôt la réunion et se félicite de la fluidité des échanges du jour. Les équipements visio de la salle de 1^{ère} commission de l'Hôtel du Département sont à privilégier pour les prochaines réunions de bureau en format mixte sur Saint-Etienne.